

Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse - Rémunération des animateurs et directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances d'été 2009

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Durant l'été, les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte, Planoise et l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches mettent en oeuvre différentes actions d'animation (accueils de loisirs, séjours mini-camps, accueils de jeunes). La Coordination Jeunesse organise également des activités d'été en direction des jeunes «Eté Jeunes» et des espaces d'animation à Vital'été.

Pour mener à bien ces activités, ces structures sont amenées à recruter des animateurs occasionnels. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les modalités de rémunération (rémunération brute hors charges et hors congés payés) suivantes :

1) Accueil de loisirs - Accueils de jeunes

Les animateurs qui participent aux accueils de loisirs et des jeunes seront indemnisés selon les modalités suivantes :

• **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*)** (* selon la réglementation en vigueur du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports) :

- Journée complète avec repas : 51,64 €
- Journée complète sans repas : 41,31 €
- ½ journée : 30,98 €

• **Animateur non diplômé*** :

- Journée complète avec repas : 39,24 €
- Journée complète sans repas : 31,39 €
- ½ journée : 23,54 €

Les modalités de rémunération sont applicables également aux journées de préparation qui ont lieu en juin et juillet 2009.

• **Directeur des Accueils de Loisirs* ou référent animateur Accueil de Jeunes* (animateur diplômé BAFA ou équivalent*)** :

- journée complète avec repas : 64,09 €
- journée complète sans repas : 51,27 €
- ½ journée : 38,45 €

2) Séjours courts et longs (Mini-camps, camps)

Les animateurs qui participent aux séjours seront indemnisés selon les modalités suivantes :

Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :

- 5 jours 4 nuits : 361,48 €
- 4 jours 3 nuits : 284,02 €
- 3 jours 2 nuits : 206,56 €
- 2 jours 1 nuit : 129,10 €

- **Animateur non diplômé*** :

5 jours 4 nuits : 274,68 €

4 jours 3 nuits : 215,82 €

3 jours 2 nuits : 156,96 €

2 jours 1 nuit : 98,10 €

- **Directeur des Accueils de Loisirs* ou référent animateur Accueil de Jeunes* (animateur diplômé BAFD ou équivalent*) :**

5 jours 4 nuits : 448,63 €

4 jours 3 nuits : 352,50 €

3 jours 2 nuits : 256,36 €

2 jours 1 nuit : 160,23 €

3) Activités «Eté jeunes» et «Vital'été»

Les animateurs 6 loisirs qui participent aux activités d'«Eté jeunes» seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- **Animateur Vital'été - Pitchouns :**

6 jours : 247,86 €

- **Animateur Vital'été - Arts & Créations :**

6 jours : 247,86 €

- **Animateur Eté Jeunes :**

5 jours + 1 soirée : 206,50 €

- **Animateur diplômé spécialités :**

- 5 jours + 1 soirée : 256,35 €

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces modalités de rémunération.

«**M. Michel OMOURI** : Un grand nombre de structures de centres de loisirs, les Francas, Profession Sport, y compris vos services, ont du mal à recruter des animateurs diplômés pour l'encadrement des centres de loisirs. La formation BAFA coûte très cher et elle est donc inaccessible pour un grand nombre de jeunes. Je ne souhaite pas relancer le débat sur l'idée d'une formation au BAFA par le biais de conventions avec des centres de formation financés grâce aux chèques vacances des A Tire d'Aile. J'ai sondé un grand nombre de jeunes qui souhaiteraient s'inscrire au BAFA, ma proposition a reçu un bon écho mais ils étaient en total désaccord avec vous sur le fait que vous souhaitez que ces chèques vacances ne soient que pour les loisirs et non pour des formations. Laissons à chacun la liberté de choisir. Alors Monsieur le Maire, je vous demande de réétudier ma demande.

M. Abdel GHEZALI : Par rapport à la coordination jeunesse et la rémunération des animateurs, la Ville de Besançon travaille puisque vous l'avez soulevé, par le biais des A Tire d'Aile et les jeunes avec cet outil-là peuvent s'inscrire dans les formations BAFA. Donc la Ville participe à son niveau mais ce n'est pas la Ville seule qui va financer les BAFA. Cela dépend aussi, comme vous le savez, de la Direction Régionale Jeunesse et Sport. La Ville prend sa part et par exemple 150 jeunes vont participer à l'opération A Tire d'Aile qui leur permettra s'ils le souhaitent de financer leur formation BAFA. On réfléchit sur cela.

M. Michel OMOURI : Par rapport à ce que vient de dire M. GHEZALI, c'est vrai qu'il faut commencer à réfléchir réellement sur une convention avec les centres de formation parce que de plus en plus de jeunes aujourd'hui viennent nous voir, responsables associatifs ou pas, pour nous dire que les formations coûtent cher et que même avec l'aide de Jeunesse et Sport, il leur faut déboursier 300 €. On leur répond d'essayer avec les chèques d'A Tire d'Aile de se former et ils nous répondent qu'ils ne savent pas où aller. C'est pour cela que je réitère cette demande qui est une demande forte de la jeunesse.

M. LE MAIRE : Je crois qu'Abdel vous a répondu.

M. Abdel GHEZALI : On est totalement d'accord mais il faut que chacun prenne sa place, ce qui est le cas de la Ville par le biais des A Tire d'Aile mais il faut aussi que Jeunesse et Sport prenne sa place et on n'est pas là pour financer la totalité.

M. Jean ROSSELOT : Michel OMOURI a vraiment raison de rappeler que des jeunes font un appel pour qu'on déplace des crédits en direction de la formation. Il faut vraiment voir avec l'Etat et avec les jeunes aussi si ça peut s'appliquer parce que franchement on n'est pas habitué là ce type d'appel alors profitons-en, répondons-y !

M. LE MAIRE : Je crois que la Ville, en ce qui la concerne, a déjà répondu et largement répondu, alors que ce n'était pas obligatoire mais je pense qu'il faut aussi que d'autres puissent venir et augmentent un peu leur participation».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2009.